



BUREAU SYNDICAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2009

Date de la convocation : 12 Novembre 2009

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER

Présents : Monsieur Henri LAURENT
Monsieur Alain RENARD
Monsieur Anacléto ALFONSO

Excusés : Monsieur Bernard LAURET

**DÉLIBÉRATION N° 2009-11-17 D
DÉPLACEMENTS NATIONAUX DE LA PRÉSIDENTE
- DÉLIBÉRATION CADRE MANDAT SPÉCIAL -**

DÉLIBÉRATION N° 2009-11-17 D
DÉPLACEMENTS NATIONAUX DE LA PRÉSIDENTE
- DÉLIBÉRATION CADRE MANDAT SPÉCIAL -

Le Bureau Syndical,

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet aux assemblées locales de confier, par délibération, un mandat spécial à un ou plusieurs de ses membres.

Le mandat spécial correspond à la réalisation d'une mission réalisée dans l'intérêt de la collectivité limitée dans le temps et dans son objet.

CONSIDÉRANT que Madame La Présidente peut-être amenée à représenter le Syndicat Mixte Gironde Numérique sur le territoire national ;

Dans ces conditions, je vous propose, Madame, Messieurs :

- **DE CONFIER** un mandat spécial à Madame La Présidente sur le territoire national pour la représentation et dans l'intérêt des affaires du Syndicat Mixte ;
- **DIT** que ce mandat spécial est valable pour une année ;
- **PRÉCISE** que le remboursement des frais liés à l'exercice de ce mandat spécial sera effectué sur justificatif et imputé sur l'article 6532 (frais de mission élus).

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 4

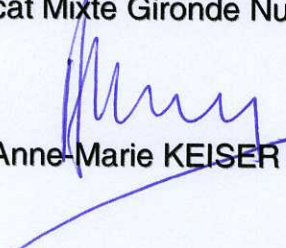
Votes : Pour 4

Contre 0

Abstentions 0

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMERIQUE, le **17 NOV 2009**
Pour expédition conforme.

La Présidente
du Syndicat Mixte Gironde Numérique


Anne-Marie KEISER

Syndicat Mixte Gironde Numérique
Tour 2000 3ème étage – Terrasse Front-du-Médoc – 33076 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 99 66 04 - Fax : 05 56 99 57 52 - Mail : accueil@girondenumerique.fr